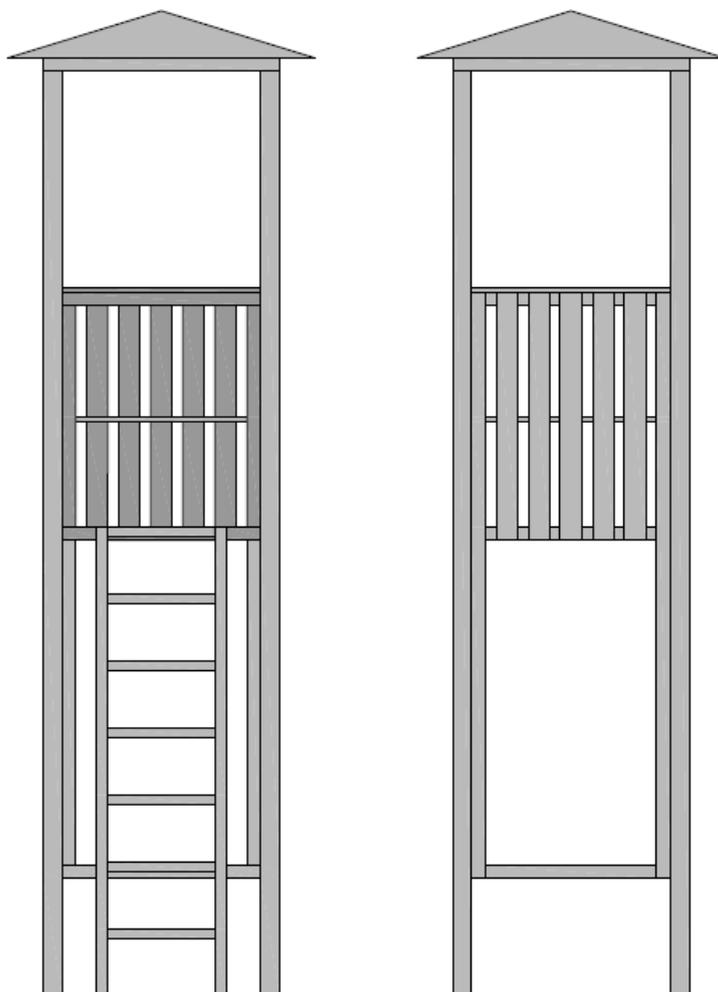


Tourelle de surveillance



Echelle 1/20^{ème}.

1.1. La tour ne peut accueillir qu'1 seule personne à la fois d'un poids max de 120kg

Elle est dotée d'une échelle portable à barreaux, clipsable au moyen de crochets en acier incorporés dans la barre transversale qui soutient la plateforme.

Plateforme située à une hauteur de 2m au-dessus de la plage, de 1m de côté, côté d'accès ouvert, les trois autres protégés par un garde-corps en bois d'une hauteur de 1m

L'assise est une tablette en contreplaqué marin appuyé sur les barres de renforcement des garde-corps

1.2. Structure portante en sapin avec montants constitués de poutres lamellée collée de 80 par 80mm et de barres transversales de 52 par 47 mm ;

- Quincaillerie (vis et boulons) en inox ;
- Pieds d'ancrage en acier de 4mm d'épaisseur ;
- Plan de la plateforme et du siège en contreplaqué marin multicouche de 20mm d'épaisseur ;
- Toit 4 pentes en résine ;
- Echelle à barreaux en bois de sapin, portable, avec longerons de dimension 80 par 50mm, et barreaux de section trapézoïdal, munis de crochets pour une attache sécurisée à la plateforme surélevée;

1.3. Conditions climatiques

Aucune condition climatique particulière.

Doit être installée sur du sable sec et parfaitement à plat (vérifier avec un niveau)

La température pour une utilisation sûre du poste de surveillance doit être comprise entre 5 et 45 degrés.

2.1.

- Ne pas encombrer le poste de surveillance d'objets, de façon à ne pas augmenter la superficie exposée au vent, et le maintenir propre;
- Ne pas enlever les étiquettes (*ou les symboles*) collées par le fabricant;
- Ne pas enlever ou modifier en aucune façon les protections (garde-corps) et/ou d'autres parties du poste de surveillance;
- Ne pas autoriser d'allumage de feux, éviter les flammes et le dépôt d'objets inflammables à proximité du poste de surveillance;
- Utiliser le poste en conditions psychophysiques normales.

2.2. Utilisation prévue

Le poste est conçu pour permettre, à une seule personne à la fois, d'un poids maximum de 120 kg, et habilitée au sauvetage, la surveillance en mer de situations de danger pour les baigneurs.

2.3. Contre-indications d'utilisation

Le poste de surveillance ne doit pas être utilisé :

- Pour un usage différent de ceux exposés au point 2.2. ;
- Dans des conditions de vent fort (>70km/h)
- Sur du sable souvent mouillé et érodé par la mer
- Si des modifications structurelles non expressément autorisées par le fabricant ont été faites.

2.4. Procédure d'utilisation sécurisée

Le poste de surveillance est conçu et réalisé dans l'intention d'éliminer tout risque lié à son utilisation.

Cependant considérant le fait qu'il faille monter et descendre du poste et rester en hauteur à 2m au-dessus de la plage il n'est pas possible d'éliminer complètement ces risques.

Les risques restants sont :

- Risques de chute possible
- Risques de basculement en cas de fortes rafales de vent (>100 km/h)

Pour réduire au mieux les conséquences des dangers préalablement décrits, il est nécessaire de se conformer aux instructions suivantes :

1. Monter et descendre l'échelle en se tenant par les deux mains ;
2. Eviter de se pencher au-delà du garde-corps ;
3. Ne pas poser d'objets sur la structure du poste de surveillance ;
4. Eviter de sauter et/ou de faire se balancer la structure ;
5. Contrôler quotidiennement que le niveau de la plage n'a pas baissé ou ne s'est pas creusé à proximité immédiate des montants de la chaise, ce qui diminuerait la stabilité même de la structure ;
6. Ne pas procéder à l'entretien ou la réparation du poste sur la plage mais dans un local approprié.